

LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 22 mai 1886

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Poésie : A Mlle Emelie B. . . ., par B. de B.—Le sommeil de l'enfant. Les mœurs du tigre (suite).—Fantaisie, par Ninette.—Nos illustrations : Les troubles à Chicago.—Primes du mois d'avril.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Les deux Sœurs (suite).—Rébus.

GRAVURES : Les troubles à Chicago : Explosion d'une bombe ; Poste de police après l'émeute ; Voiture de patrouille attaquée par les anarchistes.—Les mœurs du tigre.—Gravure du feuilleton.—Rébus.

Primes mensuelles du " Monde Illustré "

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86

94 PRIMES \$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



Je viens de recevoir un exemplaire de l'Histoire de la prison de Montréal, de 1784 à 1886, par le Rév. J. Douglas Borthwick. C'est un livre des plus intéressants, rempli de renseignements, d'anecdotes et de faits qu'on lit avec plaisir et profit.

L'auteur, bien qu'Anglais et protestant, ne montre pas de partialité, il ne blesse aucunement nos croyances, ni notre nationalité, et c'est pourquoi son œuvre est bonne.

Si vous le voulez bien, je vais le feuilleter avec vous, citer quelques notes prises ça et là, qui vous donneront envie de le lire complètement.

La condition des prisonniers de notre époque est des plus agréables, si on la compare à celle qui leur était faite pendant la première partie de notre siècle.

Certains châtiments ont disparu de notre Code criminel, et d'autres ne sont plus employés que dans des cas extraordinaires.

On distinguait parmi les premiers : la *Marque* et le *Pilori*.

La "marque" existe encore, paraît-il, dans l'armée anglaise, pour le crime de désertion. Le 24 avril 1826, J. Bouchard, accusé et convaincu de meurtre, fut condamné à la prison perpétuelle et à être marqué, dans la main avec un fer rouge.

Quand le moment du supplice arriva, on prévint le prisonnier que quand le fer rougi toucherait sa main, il devait répéter trois fois aussi vite que possible : *Vive le roi !* et le fer serait enlevé aussitôt qu'il aurait terminé cette triple exclamation. Si le prisonnier était anglais, il devait dire ces mots dans sa langue, *God save the King*. Mais si vite qu'on put prononcer ces mots, le fer n'en était pas moins entré dans les chairs et avait laissé une trace indélébile.

Quand il s'agissait d'un militaire, on lui marquait sur l'épaule la lettre D, s'il était déserteur et B. C. pour désertion et mauvaise conduite.

. Le *pilori* était un châtiment inhumain qui a disparu en Canada, comme la marque.

C'était une plate-forme, garnie de planches percées de trous, dans lesquels on plaçait la tête et les mains du criminel, le tout était fixé sur un pivot

de manière à tourner. En décembre 1829, F. Fournel, fut condamné à une heure de pilori, pour avoir mis en circulation de la fausse monnaie.

Ce châtiment était infligé sur la place du marché, et plus tard près du monument Nelson.

Le bourreau faisait tourner le pilori et avait un fouet à la main afin de se défendre des voies de faits auxquelles il était exposé, car les Montréalais ne se gênaient guère de lui envoyer des œufs pourris, des pierres et autres projectiles.

Le pilori était une punition très dure et infamante. Le condamné, après avoir été ainsi exposé pendant une heure, était souvent pris de faiblesses, d'évanouissements et plusieurs même succombaient à la souffrance.

. La peine du fouet existe encore, et point n'est besoin de décrire le " chat à neuf queues " avec lequel font connaissance les bandits qui se rendent coupables de certaines offenses révoltantes.

Autrefois, le nombre des coups de fouet était presque invariablement fixé à 39.

Pourquoi 39 ? M. Borthwick nous dit que c'est une vieille coutume, venant de la loi mosaïque, qui fixait ce nombre.

Ce châtiment est maintenant appliqué dans la prison, mais au commencement du siècle, le condamné était attaché à l'un des canons qui se trouvait près de la colonne Nelson, et il était fouetté devant tout le monde.

Le larcin était puni par la peine du pilori, et le patient avait sur la poitrine un écriteau sur lequel on lisait ce mot : " Voleur."

Le vol était très souvent puni de mort ainsi que le sacrilège, le viol, etc.

B. Clément, âgé de treize ans seulement, a été pendu en 1813, pour avoir volé une vache.

C'est à n'y pas croire, et cependant les documents officiels font foi de cette exécution. Pendre un garçon de treize ans !

Le vol de cheval était presque invariablement puni de mort, jusqu'en 1819. A partir de 1820, on vit la clémence royale s'exercer assez fréquemment pour ce genre de délit.

C'est en 1829 que nous voyons pour la dernière fois la peine de mort appliquée pour vol de bestiaux, et le 14 août, trois hommes ont été pendus pour vol d'un bœuf.

Depuis lors, la sentence de mort a été rendue encore plusieurs fois pour vol, mais elle n'a jamais été exécutée.

La dernière condamnation à la peine capitale, pour vol de cheval, a été prononcée en 1861, contre O. Leduc, mais elle a été commuée en cinq ans de pénitencier.

. Nos pères n'étaient pas tendres pour les criminels et les voleurs. Le beau sexe ne semble pas même avoir eu le privilège d'être à l'abri de leur sévérité.

En 1809, on voit que les juges Desrivères, Mondelet et Chaboillez ont condamné Maria Nelson à recevoir trente-neuf coups de fouet, pour mépris de Cour.

Si le Recorder actuel suivait le même principe que ses devanciers, Dieu sait combien de coups de fouet seraient administrés tous les jours !

La plus grande partie de l'ouvrage dont je m'occupe a trait à l'époque des troubles de 1837-38. On y retrouve l'histoire de la rébellion sous un jour tout particulier ; on voit comment on appréciait la révolte à la prison de Montréal ; les documents officiels abondent.

Les prisonniers politiques n'étaient pas mieux, ou peut être même étaient plus mal traités que les voleurs et les assassins.

La nourriture qu'ils recevaient consistait en une livre et demie de pain et un demi gallon d'eau.

Un de ces malheureux et braves patriotes dit en parlant de la prison où il a été détenu : " Une cellule où un homme pouvait à peine se retourner quand il était couché." Et plus loin : " Point de lit ni de paille, pas même une couverture."

Aujourd'hui, les hôtes de l'hôtel Payette sont, relativement à cette époque déjà loin de nous, traités comme des enfants gâtés, et peut-être est-ce grâce à cette manière de les soigner que nombre d'entre eux s'empressent de revenir à l'ancien nid, quand ils ont subi leur peine.

Dans le récit de cette période de troubles qui, malgré tout, nous a donné nos libertés, on suit pas à pas, de jour en jour, le procès des citoyens qui ont été compromis dans la révolte.

L'émotion vous gagne en voyant tout ce que ces malheureux ont souffert, et toute cette odeur de prison, de geôliers, de bourreaux et de persécutions, vous prend à la gorge et vous étouffe.

On se sent petit à côté de ces humbles victimes de la tyrannie, qui ont su si bien mourir, sans faiblesse, sans forfanterie, et sont tombés comme des hommes de cœur en criant : " Vive la liberté ! "

Mais cet aperçu suffit, je crois, pour vous faire comprendre l'utilité de ce livre. Je m'arrête.

. En regard du traitement subi par ces braves, il est assez instructif d'opposer les paroles d'un Anglais, premier ministre, l'un des hommes les plus importants de l'empire britannique.

M. Gladstone, dans la reprise de la discussion de la question irlandaise, a rappelé des souvenirs qui nous intéressent au plus haut point, et son discours est, sinon la justification absolue de la révolte de 1837, au moins la réhabilitation de ceux qui sont montés sur l'échafaud.

En parlant de l'autonomie que réclame l'Irlande, et que l'on dit être une menace à l'unité de l'Empire, le chef du cabinet a rappelé qu'on a employé le même argument contre le Canada. Quand on se décida d'accorder le *Home Rule* à cette colonie, le Canada était dans la même disposition vis-à-vis de l'Angleterre que celle attribuée à l'Irlande aujourd'hui.

Toutes les difficultés qui existaient entre le Canada et l'Angleterre ont disparu depuis que les Canadiens ont obtenu le *Home Rule*.

Si les Anglais ont été les vainqueurs militaires, (victoire facile) il ne faut oublier que la difficulté politique a commencé aussitôt après, et que les vainqueurs sont devenus les vaincus.

Il a démontré d'une manière claire, logique, indiscutable, l'analogie qui existe entre le Canada d'autrefois et l'Irlande d'aujourd'hui. Il a prouvé que l'Angleterre n'avait rien perdu en accordant au Canada le droit de se gouverner lui-même, et, en terminant son admirable discours, il a demandé au chef de ses adversaires de faire connaître son plan pour le règlement de la question, s'il croyait qu'il est préférable au *Home Rule*.

Acculé dans ses derniers retranchements, lord Hartington a fait ce que font presque toujours les défenseurs d'une mauvaise cause, il a pris la tangente pour se dérober, et demanda que la discussion fut renvoyée à six mois.

Il semble vraiment que certains hommes veulent forcer les Irlandais à se mettre en révolte ouverte avant de leur accorder ce qu'ils demandent.

L'orangisme, qui guide les adversaires du *Home Rule*, avait déjà prouvé qu'il était méchant, aveugle et rancunier, il vient de démontrer qu'il est bête.

. A ceux qui voudraient soutenir que les Irlandais catholiques n'ont pas le droit de réclamer de réformes, je citerai le cas suivant, qui est tout nouveau, et que nous apporte le télégraphe.

Je résume la chose, mais mes lecteurs pourront eux-mêmes se rendre compte des horreurs qui ont eu lieu.

Lord Kenmare est un grand seigneur qui jette l'argent par les fenêtres, pour satisfaire son goût effréné pour le luxe et autres passions inutiles, sinon nuisibles.

Il y a quelques jours, il assistait aux fêtes de Liverpool, s'amusait, se réjouissait, buvait du champagne, etc, pendant qu'en Irlande, à Headford, dans ses propriétés et par ses ordres, un shérif et des huissiers, accompagnés de près de cent hommes de police, chassaient de leurs tristes taudis une foule de pauvres diables dont tout le crime avait été de ne pouvoir payer le prix des loyers énormes qui leur étaient imposés par ce noble lord, fleur de la noblesse anglaise.

Une famille, composée d'une vieille femme, du père, de la mère et de huit enfants, dont l'aîné n'a pas douze ans, ont été jetés sur le pavé, sans ressources, sans le sou, sans pain et sans abri.

Dans une autre maison gisait une pauvre femme malade, dont on attendait la mort d'un instant à